



SAINTE-JULIE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2019

PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Le conseil proclame, à l’instar de l’Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et invite tous les citoyens de Sainte-Julie à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTION – CADRE DE RÉFÉRENCE – VILLE INTELLIGENTE

Le conseil adopte le Cadre de référence relatif à la Ville intelligente, lequel prévoit notamment des mesures favorisant le développement durable, la cohésion sociale, la participation citoyenne, l’optimisation des services et infrastructures municipaux au moyen de la technologie et le dynamisme économique et social.

AUTORISATIONS DE SIGNATURE

Le conseil autorise la signature des documents suivants :

- « Lettre de réaffirmation quant aux garanties liées à l’endettement » en faveur de BMO Banque de Montréal;
- « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunications, 970, de Touraine, réseau 65747324, dossier 1402-012/ »;
- « Entente relative à la sous-location de la salle nord du centre communautaire de Sainte-Julie, situé au 550, boulevard Saint-Joseph à Sainte-Julie ».

AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Le conseil désigne l’entreprise G.I.S.P. Sécurité inc. et ses employés à titre de représentants ou de personnes chargées de l’application des règlements municipaux suivants pour la période du 12 juin 2019 au 1^{er} novembre 2020 :

- Règlement 964 (RM-SJL-203) sur les nuisances et la paix publique;

- Règlement 965 (RM-SJL-202) relatif aux animaux;
- Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le conseil adopte le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019 et annonce des changements relatifs au Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ainsi, ce comité est aboli pour être intégré au Comité des politiques citoyennes. Pour ce faire, le conseil adopte des résolutions pour :

- 1- abolir le Comité du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées;
- 2- nommer ses trois membres citoyens représentant les personnes handicapées sur le Comité des politiques citoyennes;
- 3- modifier la composition des comités et commissions de la Ville.

ADJUDICATION DE MANDATS

Le conseil accorde les mandats suivants :

- un mandat pour les services professionnels d'architecture concernant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, d'un devis de performance et la surveillance dans le cadre du projet de construction du Centre multifonctionnel julievillois, en mode clé en main, à la firme Groupe Leclerc architecture+design pour un montant de 248 518,46 \$, taxes et imprévus inclus.
- Un mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique, d'un devis de performance et la surveillance dans le cadre du projet de construction du Centre multifonctionnel julievillois, en mode clé en main, à la firme FNX-Innov inc. pour un montant de 244 091,93 \$, taxes et imprévus inclus.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

Le conseil approuve que des projets totalisant 9 763,84 \$ soient financés à même le fonds réservé – fonds de roulement et que cette somme soit remboursée en versements égaux, sur une période de cinq (5) ans, soit de 2020 à 2024.

NOMINATION ET EMBAUCHE

Le conseil nomme, à compter du 12 juin 2019, M. Daniel Turnblom au poste de contremaître (mécanique) au sein du Service des infrastructures et gestion des actifs selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur. L'ancien titulaire du poste, M. Sylvain Lacoste, est nommé contremaître voirie et stations.

Le conseil nomme, à compter du 17 juin 2019, Mme Mélissa Louis-Seize Tougas à titre de préposée à la référence à temps partiel à la bibliothèque municipale, selon les conditions prévues à la convention collective de travail.

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (PROJET DE LOI 176)

Considérant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives* afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail, le conseil autorise la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5134, afin de modifier un article de la convention collective et de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi.

FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSES DE PIÉTONS

Le conseil accorde le contrat pour l'achat et l'installation de sept (7) ensembles de traverses lumineuses pour piétons à l'entreprise Trafic Innovation inc. pour un montant de 34 048,12 \$, toutes taxes comprises.

DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES PUBLIQUES

Le conseil autorise une dépense supplémentaire de 13 682,12 \$, pour le déneigement de certains tronçons de rues additionnels pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, dans le cadre du contrat adjugé à l'entreprise Excavation E.S.M. inc., pour un montant de 183 029,82 \$, toutes taxes comprises, portant le montant total autorisé dans le cadre de ce contrat à 196 711,94 \$, toutes taxes comprises.

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – PARC DESROCHERS

Le conseil adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions en vue de l'adjudication d'un contrat de services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du parc Desrochers.

PLANS-CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil accepte des plans-concept d'aménagement paysager, d'affichage, d'agrandissement d'une résidence unifamiliale jumelée, d'agrandissement d'une résidence unifamiliale, de construction d'une remise isolée, d'affichage sur bâtiment et sur socle, de rénovation d'une résidence et d'aménagement d'un logement accessoire.

AIDES FINANCIÈRES

Le conseil accepte de verser au CCSSJ une aide financière de 1 910,29 \$ en vue de l'achat d'un fauteuil roulant submersible pour la piscine intérieure.

Le conseil verse aussi des aides financières totalisant 3 650 \$ à 12 jeunes athlètes.

RÈGLEMENTS

Le conseil adopte des règlements pour :

- augmenter à 18 mètres la largeur minimale des lots résidentiels compris dans certaines zones identifiées afin d'éviter les projets de subdivisions de lots (densification);
- permettre l'implantation d'un nouveau projet domiciliaire dans le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit la boucle G, située le long de l'avenue des Bâtisseurs.
- changer la vocation d'une propriété (570, boulevard Saint-Joseph – L'Univers de l'aspirateur);
- ajouter des tarifs visant le programme de mobilité partagée dans la tarification des différents services municipaux;
- autoriser le paiement des coûts des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois - Phase 2 pour un montant de 375 000 \$;
- adopter le Règlement établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus.